

Charte adhérents



L'adhésion à buildingSMART France-Mediaconstruct (bsFrance) vaut acceptation de cette « Charte adhérents » quelle que soit la qualité de l'adhérent. Cette charte a pour but d'expliquer les droits et devoirs des membres adhérents afin que l'association fonctionne dans la plus grande confiance mais aussi en toute transparence. Le non-respect de cette charte par un membre adhérent est une des causes de radiation de l'association.

Etre membre c'est adhérer à l'association

Les membres de l'association sont des **personnes morales** : organisations ou associations professionnelles, cabinets, agences, entreprises, clusters, établissements de formation, personnes en libéral ou en auto-entrepreneur.

L'adhésion se fait en remplissant un bulletin de renseignements et en **réglant une cotisation annuelle**. L'appel à cotisation devient ensuite automatique et annulable par retour de mail ou de courrier. Il n'y a pas de cotisation *pro rata temporis* excepté pour les adhésions à partir du 1er juillet, le montant de la cotisation étant réduit de 50 %.

Le Bureau entérine les demandes d'admission, les adhérents étant alors affectés à un collège. Le Bureau statue sur les éventuelles adhésions qui nécessitent un examen spécifique.

A noter : **l'adhésion à buildingSMART France-Mediaconstruct ne signifie pas que vous êtes membre de buildingSMART International**. Par contre, si un adhérent souhaite aussi adhérer directement à buildingSMART International, il peut le faire en en faisant la demande. Deux cas de figure se produisent alors :

- dans le cadre de l'adhésion internationale, le membre peut choisir le chapitre français parmi ses 5 choix d'adhésion nationale (et dans ce cas une partie de sa cotisation internationale sera reversée par bSI à buildingSMART France-Mediaconstruct) ;
- Le membre ne choisit pas le chapitre français et/ou préfère une adhésion en direct auprès de buildingSMART France-Mediaconstruct pour continuer de pouvoir participer aux travaux menés par le chapitre français.

Et dans le cas d'une filiale, cela ne vaut que si cette société est détenue à 100 % par le membre qui adhère à l'international.

Le cas particulier des personnes qualifiées : rappel des statuts

Des personnes peuvent signaler leur expertise et leur intérêt pour participer aux travaux de l'association. Mais ce sont le Bureau, le CA ou le CST qui valident et proposent à une personne d'être "personne qualifiée". Les personnes qualifiées sont des personnes physiques : des experts, d'anciens membres ayant servis l'association, des personnalités appartenant à des administrations ou des organisations, dont le soutien, l'expertise, la vision, la notoriété sont utiles aux missions de BuildingSMART France-Mediaconstruct. Une personne qualifiée ne paie pas de cotisation : elle n'a donc pas de droit de vote, ni de droit de représentation au sein de l'association. Elle ne peut utiliser le logo « buildingSMART France-Mediaconstruct » et n'est pas répertoriée dans l'annuaire des adhérents. Elle est invitée aux événements « buildingSMART France-Mediaconstruct, bénéficie des tarifs préférentiels. Elle peut être missionnée par le Bureau ou le CST et contribuer ainsi aux travaux de l'association.

Une adhésion, reflet d'objectifs communs

L'Association a pour objet de :

- ✓ promouvoir, par tout type d'action, les technologies numériques notamment celles interopérables, destinées à tous les acteurs professionnels entrant dans la chaîne de valeur de la construction, de l'exploitation des bâtiments et des infrastructures, sur tout le cycle de vie ;
- ✓ contribuer à la définition et à l'évolution des normes et standards de l'échange électronique, dans le secteur du bâtiment, des infrastructures, de l'aménagement urbain et de l'immobilier ;
- ✓ être un représentant français au niveau international concernant les questions mentionnées ci-dessus ;
- ✓ accompagner la filière du bâtiment, des infrastructures, de l'aménagement urbain et de l'immobilier dans l'échange électronique, par tous moyens (guides, ouvrages collectifs, séminaires...);
- ✓ observer les pratiques et organiser les retours d'expériences d'un point de vue collectif ;
- ✓ référencer les produits d'échanges électroniques et les services à valeur ajoutée ;
- ✓ et plus généralement, créer et assurer toute action directement ou indirectement reliée à l'objet susmentionné.

Une adhésion, des droits en regard

➤ **Un membre = des collaborateurs adhérents**

Un membre c'est plusieurs personnes adhérentes. En effet à un membre sont rattachés des contacts. Ce sont des personnes appartenant à votre structure qui veulent suivre l'activité de l'association voire y participer. A tout moment, il est possible de demander l'enregistrement de nouveaux contacts ou la suppression de certains. L'un des contacts sera le représentant de votre structure au sein de *bSFrance*: c'est lui qui sera amené à voter lors des assemblées générales de l'association.

Cas particulier des organisations et associations professionnelles : les adhérents des organisations et des associations professionnelles ne sont pas, par extension, membres de buildingSMART France-Mediaconstruct. Ces organismes mandatent des référents BIM qui doivent être identifiés auprès du secrétariat de l'association.

➤ **Valoriser votre image, notamment par le partage d'expériences et d'informations**

Chaque membre est intégré à l'annuaire de l'association en ligne sur le site www.buildingSMART.fr avec son logo et son site internet, transmis par ses soins lors de l'adhésion.

Le membre peut mettre en avant le fait de faire partie de buildingSMART France-Mediaconstruct en renvoyant vers le site web, en utilisant le logo « adhérent » sur ses supports de communication dans le respect de la charte graphique (cf page 4).

Tout adhérent peut faire remonter :

- des événements liés au BIM, qui pourront être répertoriés dans l'agenda du BIM du site internet de buildingSMART France-Mediaconstruct ;
- des sujets, des témoignages ou des cas concrets pour des articles ou des interventions.

➤ **Etre informé pour être au cœur du BIM**

Tous les adhérents reçoivent un ensemble d'informations diffusées numériquement par *bSFrance*: flash info membres, invitations aux groupes de travail, tarifs préférentiels pour des événements, convocation aux AG, newsletter du BIM...

Par ailleurs, les adhérents ont accès à différentes informations provenant de bSI (notamment aux présentations des réunions techniques). Ainsi vous avez une vision du BIM à l'international.

De plus, des réunions sont organisées spécifiquement pour les adhérents de l'association : points sur la normalisation, présentations des travaux développés par l'association retours des réunions techniques internationales...

➤ **Faire partie d'un réseau**

Chaque membre fait partie d'un collège selon son activité principale ou son statut : Représentation Professionnelles, Partenaires associatifs, MOE, Entreprises de construction, Industriels-Fabricants, Maîtrise d'ouvrage-Exploitation, Offreurs de solutions informatiques, Formation-R&D.

Des journées annuelles – comme le BIM's Day en juin, et la journée de fin d'année - sont l'occasion pour les adhérents de se rencontrer et d'échanger.

A noter que l'adhésion n'ouvre aucun accès à la base de contacts « adhérents » de buildingSMART France-Mediaconstruct.

➤ **Contribuer et être acteur des avancées du BIM**

Tout adhérent peut demander à prendre part aux différents groupes de travail. De même, il peut indiquer un sujet/projet de travail à son collègue ou au CST, et se proposer pour être référent d'un projet. L'implication des adhérents permettra non seulement de construire le BIM pour tous et ensemble en France, mais aussi de faire remonter à l'international – à bSI - les travaux français pour une meilleure prise en compte.

➤ **Demander le soutien de l'association**

buildingSMART France-Mediaconstruct étudie au cas par cas les demandes des adhérents pour savoir dans quel cadre il sera possible d'y répondre afin d'y apporter un soutien de qualité : mise en relation, réponse à des questions « techniques », l'organisation d'évènements, une intervention lors de salons ou de réunions internes, ou encore l'animation de conférences...

Une adhésion dans le respect de principes de fonctionnement de l'association

Les membres adhérents de l'association s'engagent à :

- **S'acquitter** annuellement de sa cotisation prévue.
- **Utiliser le logo « adhérent » selon la charte associée** (cf page 4), et ne pas utiliser le logo IFC ni celui de bSI.
- **Ne pas divulguer** les codes d'accès aux espaces membres buildingSMART France-Mediaconstruct, ni les documents de travail, ni les documents réservés aux membres, et respecter ainsi la confidentialité des travaux menés par buildingSMART France-Mediaconstruct.
- **Ne pas se livrer auprès d'autres adhérents à une prospection commerciale.** Le fichier « adhérents » est la propriété de buildingSMART France-Mediaconstruct et non cessible, notamment afin de respecter la confidentialité des données fournies par chaque membre
- **Actualiser la liste des contacts de votre structure** et notamment indiquer quand l'un d'eux ne fait plus partie de la structure afin d'annuler les accès qui lui étaient accordés.
- **Ne pas tenir de propos diffamatoires** sur l'association (en public lors d'évènements, sur le web, dans une publication...).
- **Faire connaître l'association** à de nouveaux membres potentiels qui adhèrent à l'objet et aux valeurs de l'association.
- **Informers en interne** de l'adhésion à buildingSMART France-Mediaconstruct afin que l'ensemble de la structure puisse en profiter.

De manière plus générale,

- **Adopter une attitude d'écoute et de bienveillance** avec l'ensemble des membres et invités de l'association.
- **Prendre part à la vie de l'association** (Assemblées générales, collèges, groupes de travail, rendez-vous semestriels, remontée de cas d'études ou d'expériences....).

En plus de ces principes, les membres du CA et du CST, les managers des groupes de travail et les représentants à l'international s'engagent aussi à :

- S'impliquer dans la vie de l'association (présence au CA, au CST, collèges, GT...) **dans l'intérêt général de la filière.**
- **Toujours agir avec l'aval du CA et/ou du CST**, et ce plus encore dans le cadre de prises de contact ou de communication extérieures à l'association.
- Faire un usage respectueux du fichier « adhérents » de bSFrance, **strictement dans le cadre de la vie de l'association** (pas d'usage commercial).
- Tenir un discours qui soit dans **la ligne du plan stratégique de l'association.**

- **Représenter** buildingSMART France-Mediaconstruct dans tous types d'évènements ou rencontres qui pourraient s'inscrire dans l'objet de l'association.
- **Inform**er le service communication de l'association de toute manifestation où il intervient (afin qu'il puisse suivre et faire la promotion de cette prise de parole), ou de tout article où il aurait été interviewé par exemple.
- **Valoriser** l'association, notamment par la mention de sa fonction dans bSFrance.

Une charte graphique pour une image de marque partagée

Si les membres souhaitent afficher leur adhésion à buildingSMART France-Mediaconstruct, leur intérêt voire leur implication dans l'openBIM, ils doivent suivre la charte graphique définie ci-dessous.

Voici le **logo « adhérent » de bSFrance** que vous pouvez utiliser : ce logo **ne peut être associé à un produit commercial** car buildingSMART France-Mediaconstruct est une association loi 1901 à but non lucratif et représente différents acteurs en toute neutralité.

- **Le Logo de bSI ne peut être utilisé par les membres bSFrance** : l'adhésion à buildingSMART France-Mediaconstruct n'équivaut aucunement à une adhésion à bSI. Aussi les membres buildingSMART France-Mediaconstruct ne peuvent utiliser que le logo adhérent.
- **Il est strictement interdit de « détourner » le logo des IFC et celui de buildingSMART** : merci de veiller notamment à ne pas les associer la marque commerciale « OPEN BIM ».



Ce logo n'est pas le logo de l'openBIM de bSI, mais une marque commerciale

Merci de transmettre ces informations aux personnes en charge de la communication dans votre organisme, mais aussi aux collaborateurs adhérents, afin qu'ils puissent respecter les chartes graphiques de bSFrance et de bSI.

Une adhésion prend fin ...

- par **non règlement de la cotisation**. Après plusieurs relances, il est procédé à la **radiation** de l'adhérent (retrait de l'annuaire de l'association, des listings, annulation des codes d'accès à l'intranet...). L'entité qui n'est plus considérée comme membre n'a plus le droit d'utiliser le logo « Adhérent buildingSMART France-Mediaconstruct » et ne peut plus participer à la vie de l'association.
- par **exclusion**, prononcée par le Bureau ou le CA, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :
 - une condamnation pénale pour crime et délit ;
 - toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation. En tout état de cause, l'intéressé sera mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. La décision d'exclusion est adoptée par le Bureau ou le CA statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.
- par **démission** doit être adressée au président par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.
- En cas de **décès** du représentant de l'entité adhérente, l'entité peut renommer une autre personne pour le représenter au sein de l'association ; sinon l'adhésion se termine.

Pour rappel, la cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, de radiation ou de décès.